

PROCOLE SANITAIRE ECOLE SAINTE MARIE

31 Août 2020

Rappel des fondamentaux :

- ❖ Maintenir la distanciation physique
- ❖ Appliquer les gestes barrières
- ❖ Limiter le brassage des élèves
- ❖ Assurer le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels
- ❖ Former, informer et communiquer

Merci de lire attentivement ce protocole et de [nous rendre le coupon signé.](#)

L'infirmière sera présente dans l'établissement

NETTOYAGE/DESINFECTION :

- Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées à la fin de chaque service.
- L'accès aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé.
- La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc.) est permise.

ACCUEIL DES ELEVES :

7h30 – 8h00 : Surveillance dans la cour

- Accueil côté faubourg des Ancêtres et quai Vallet (pour les enfants arrivant du côté du quai, obligation de se présenter à l'accueil côté faubourg pour le nettoyage des mains).
- Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent désormais entrer dans l'enceinte de l'école après nettoyage ou désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection. Cependant, nous vous demandons de ne pas stationner dans la cour une fois votre enfant déposé.
- Nettoyage des mains des enfants dès leur arrivée dans la cour avec du gel hydroalcoolique.
- Les parents ne sont pas autorisés pas à rentrer dans le bâtiment sauf autorisation exceptionnelle de Mme LIEGEOIS.

SALLES DE CLASSE :

Les classes sont aménagées comme le recommande le protocole :

- La règle des 4m² par élève ne s'applique plus.
- Dans les espaces clos (salle de classe, ateliers, bibliothèques, réfectoires, cantines etc...), la distanciation physique n'est plus obligatoire lorsqu'elle n'est matériellement pas possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.
- Mise à disposition de gel hydroalcoolique, de savon et de papier pour le séchage des mains.
- Le port du masque est obligatoire pour le personnel enseignant.
- L'aération des locaux est fréquente et dure au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

RECREATIONS :

- Dans les espaces extérieurs la distanciation physique ne s'applique pas.
- Les récréations sont organisées par groupes de classes, en tenant compte des recommandations relatives aux gestes barrières.

CANTINE :

- La restauration scolaire est organisée dans les lieux habituels. Les élèves déjeuneront par groupe classe, avec une distanciation d'un mètre en chaque groupe.

La mise en place de ce protocole ne sera possible sans implication totale de tous les adultes entourant les enfants, PARENTS, ENSEIGNANTS, PERSONNEL D'ENCADREMENT.

LES PARENTS JOUENT UN ROLE ESSENTIEL.

Ils s'engagent à :

- Ne pas mettre leur enfant à l'école en cas de fièvre.
- A porter un masque dans l'enceinte de l'établissement.
- Ne pas entrer dans les bâtiments sans autorisation.
- A fournir mouchoirs et gourde à leur enfant.
- RESPECT IMPERATIF DES HORAIRES ET DE L'ORGANISATION MISE EN PLACE.

CONDUITE A TENIR EN CAS D'ENFANT MALADE :

- Isolement de l'enfant.
- Appel aux parents.
- L'élève ne pourra revenir en classe qu'après un avis du médecin traitant, du médecin de la plateforme COVID-19 ou du médecin de l'éducation nationale.

PROCOLE SANITAIRE DU 31 AOUT 2020

PARTIE A NOUS RENDRE LE MARDI 1^{er} SEPTEMBRE 2020

Nous soussignons, parents de l'enfant
..... en classe de, déclarons avoir pris connaissance du
protocole sanitaire relatif à la rentrée du lundi 31 août 2020 et en acceptons son contenu.

Le à

Signature, précédée de la mention « lu et approuvé » :